

**HOMMAGE AUX OLYMPIENS
MARC-ANTOINE GAGNON ET OLIVIER JEAN**

Le maire, M. Marc-André Plante, et la conseillère Nathalie Bellavance, rendent hommage, en leur nom et celui du conseil, à Marc-Antoine Gagnon, skieur acrobatique, et Oliver Jean patineur de vitesse – courte et longue pistes, lesquels ont participé aux Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang 2018 et les invitent à signer le « Livre d'Or » de la Ville.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
14 MAI 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 14 mai 2018, à 19h30, à l'école Jeunes du Monde, 452, rue de Neuilly, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve
Nathalie Bellavance
Dany St-Pierre
Réal Leclerc
Serge Gagnon
Éric Fortin
Yan Maisonneuve
Caroline Desbiens

Simon Paquin
Robert Morin
Nathalie Ricard
André Fontaine
Jacques Demers
Robert Brisebois
Nathalie Lepage

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Marc-André Michaud.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 18 et 25 avril et le 2 mai 2018.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} janvier au 30 avril 2018 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.

- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 30 avril 2018 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois d'avril 2018 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois d'avril 2018.
- Les certificats confirmant que les règlements numéros **668-1** (modifiant le règlement numéro 668 décrétant des travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, d'ajout d'éclairage routier, d'installation d'un nouveau feu de circulation sur le chemin Gascon afin d'ajouter aux objets, l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue Durocher, l'acquisition d'une parcelle de terrain et l'augmentation de l'emprunt pour le porter à une somme de 5 373 300 \$), **703** (décrétant des travaux de reconfiguration de la géométrie du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon, ainsi que des travaux d'égouts sanitaires et pluviales, de bordures, de piste cyclable et d'éclairage et prévoyant un emprunt n'excédant pas 974 000 \$ et admissible au programme TECQ III), **708** (travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'égout dans des tronçons des rues Place Eymard, du Curé-Cloutier, des Ormes, de Modène, Durocher, Robert, Claire, Wilfrid, Lacelle, De Villieu, des Anges, Piché, Saint-Michel, du Curé-Comtois, Vaillant, Langlois, Samuel-de-Champlain, de Martignon, Saint-Sacrement, des boulevards Moody et des Seigneurs et dans des servitudes Saint-Louis et des Seigneurs et prévoyant un emprunt au montant de 3 331 300 \$ et admissible au programme TECQ III) et **710** (acquisition d'un balai aspirateur, d'une rétrocaveuse, d'une pelle sur roues, d'un tracteur de tonte à trois plateaux de coupe, d'un tracteur de tonte à plateau frontal, d'une souffleuse, d'une broyeuse à branches et de deux fardiers et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 218 750 \$) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 213-05-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

RÉSOLUTION NO : 214-05-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE l'ordre du jour soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

1. Ouverture de la séance (213-05-2018);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (214-05-2018);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 avril 2018 (215-05-2018);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Prolongation de la nomination de la conseillère Brigitte Villeneuve à titre de maire suppléant (216-05-2018);
- 5.2 Adoption du règlement numéro 707 décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances (217-05-2018);
- 5.3 Adoption du règlement numéro 608-01 modifiant le règlement numéro 608 concernant l'implantation et la construction d'un établissement de services de garde en garderie au 6681, boulevard Laurier, dans le but de modifier l'aménagement de l'aire de stationnement et de l'aire de jeux (218-05-2018);
- 5.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement (#251-2) modifiant l'article 5.4 du règlement numéro 251 sur l'utilisation du terrain de stationnement de la rue Saint-Joseph – augmentation du montant de l'amende (219-05-2018);
- 5.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement (#3600-1-01) modifiant l'article 7 du règlement 3600-1 fixant la somme à réclamer lors d'une fausse alarme – augmentation du montant de l'amende (220-05-2018);
- 5.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement (#3901-4) modifiant les articles 5.10, 6.1, 6.2 et abrogeant l'article 6.3 du règlement sur la circulation et le stationnement numéro 3901 – permettre le stationnement dans les stationnements publics de la Ville à 24 heures consécutives au lieu de 5 heures consécutives et augmenter le montant des amendes (221-05-2018);

- 5.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement (#82-3) modifiant certains articles du règlement numéro 82 et plus particulièrement concernant la définition de « broussailles », « herbes hautes » et « mauvaises herbes » (222-05-2018);
- 5.8 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 711 décrétant l'ajout d'un système de ventilation au magasin du garage municipal et l'ajout d'équipements de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles – santé et sécurité des employés et ouvriers (223-05-2018);
- 5.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 712 décrétant des travaux d'aménagement d'une promenade depuis la rue Saint-Pierre jusqu'à la Maison Bélisle (224-05-2018);
- 5.10 Renouvellement - assurance responsabilité civile des officiers publics – responsabilité civile municipale (225-05-2018);
- 5.11 Nomination – autorisation – émission des constats d'infraction – application du règlement 654 concernant l'utilisation de l'eau – article 147 du Code de procédure pénale (226-05-2018);
- 5.12 Modification de la résolution 438-11-2017 – nomination du conseiller Simon Paquin – Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (227-05-2018);

6. TRÉSORERIE

7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 7.1 Renouvellement du contrat (premier renouvellement d'un an) – entretien et exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes – Nordikeau inc. (228-05-2018);
- 7.2 Adoption de soumission – vidange des boues des étangs de La Plaine et de Terrebonne (229-05-2018);

8. URBANISME

- 8.1 Dérogations mineures (230-05-2018);
- 8.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (231-05-2018);
- 8.3 Usage conditionnel – consultation et adoption - 3677-3679, montée Gagnon (232-05-2018);
- 8.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-278 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandissement de la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 – chemin Saint-Charles (233-05-2018);
- 8.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-279 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 située sur la rue Anderson (234-05-2018);

- 8.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-280 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les classes d’usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 - rue Nancy (235-05-2018);
- 8.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-281- autoriser la classe d’usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 – boulevard de Terrebonne (236-05-2018);
- 8.8 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-282 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 située sur la rue Grande-Allée (237-05-2018);
- 8.9 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-282 (238-05-2018);
- 8.10 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-283 modifiant le règlement de zonage 1001 – agrandissement de la zone 9564-50 (rue Lévis) à même la zone 9563-57 et y autoriser certains usages industriels (239-05-2018);
- 8.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-283 (240-05-2018);
- 8.12 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-284 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser l’usage « bachelor » dans certaines zones situées dans l’affectation périurbaine-champêtre (241-05-2018);
- 8.13 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-284 (242-05-2018);
- 8.14 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d’urbanisme du 19 avril 2018 relatif aux demandes de modification réglementaire (243-05-2018);
- 8.15 Adoption de la grille d’évaluation pour les services professionnels requis pour la révision du concept, la réalisation des plans et devis pour la construction ainsi que la surveillance des travaux d’aménagement de la promenade vers la « Maison Bélisle » (244-05-2018);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Reconnaissance d’organismes selon la Politique de reconnaissance (245-05-2018);
- 9.2 Autorisation – signature du protocole d’entente – Collège Saint-Sacrement – location de plateaux sportifs et culturels (246-05-2018);
- 9.3 Autorisation - versement de subvention - organismes de sport, loisir et culture pour jeunes (247-05-2018);

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Autorisation de signature – entente de règlement de griefs 2017 (248-05-2018);
- 10.2 Autorisation – abolition d’un des trois postes de secrétaire à la Direction du greffe et affaires juridiques, création du poste de secrétaire juridique et adoption du nouvel organigramme (249-05-2018);
- 10.3 Autorisation – création d’un poste de technicien comptable à la Direction de l’administration et finances et adoption du nouvel organigramme (250-05-2018);

- 10.4 Entente de principe – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 – cols blancs – convention collective pour les années 2017 à 2021 (251-05-2018);
- 10.5 Nomination – Direction du loisir et vie communautaire – directeur adjoint (252-05-2018);
- 10.6 Adoption du nouvel organigramme de la Direction générale (253-05-2018);
- 10.7 Nomination – Direction des communications – poste de directeur (254-05-2018);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Autorisation de signature – nouvelle entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie à intervenir entre la Ville de Saint-Lin-Laurentides et la Ville de Terrebonne (255-05-2018);
- 11.2 Renouvellement du contrat (quatrième et dernier renouvellement) – services d'installation et support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires – P.E.S. Canada inc. (256-05-2018);

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1 Fin de mandat de M. Daniel Babineau – membre résident du comité consultatif d'urbanisme (257-05-2018);
- 12.2 Autorisation de versement d'une contribution financière à l'organisme VERTerrebonne (258-05-2018);

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

- 13.1 La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 4 juin 2018, à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (259-05-2018)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 215-05-2018

PROPOSÉ PAR : Robert Morin

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 avril 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 216-05-2018

ATTENDU la résolution numéro 419-11-2017, adoptée le 20 novembre 2017, désignant la conseillère Brigitte Villeneuve à titre de maire suppléant pour la période du 21 novembre 2017 au 14 mai 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger la nomination de madame Villeneuve jusqu'au 4 juin 2018 et de nommer, à compter du 5 juin 2018, monsieur Yan Maisonneuve;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le mandat de la conseillère Brigitte Villeneuve, à titre de maire suppléant, soit prolongé jusqu'au 4 juin 2018.

QUE le conseil municipal remercie madame la conseillère Brigitte Villeneuve pour le travail accompli à titre de maire suppléant.

QUE monsieur le conseiller Yan Maisonneuve soit et est nommé maire suppléant du 5 juin au 10 décembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 217-05-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le règlement décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 486 800\$, financé pour une période de huit (8) ans et imposé et prélevé, selon une taxe annuelle, sur tous les immeubles imposables de la Ville, soit adopté sous le numéro 707.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 23 avril 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 218-05-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 608 permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 887 083 du cadastre du Québec situé au 6681, boulevard Laurier, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), et ce, afin de modifier l'implantation et l'aménagement des lieux, soit adopté sous le numéro 608-01.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 23 avril 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 219-05-2018

Le conseiller André Fontaine donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 251-2 modifiant l'article 5.4 du règlement numéro 251 afin d'augmenter le montant de l'amende prévue au règlement concernant le stationnement public de la rue Saint-Joseph.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 220-05-2018

Le conseiller Dany St-Pierre donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 3600-1-01 modifiant l'article 7 du règlement numéro 3600-1 afin d'augmenter le montant de l'amende lors d'une fausse alarme.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 221-05-2018

Le conseiller André Fontaine donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 3901-4 modifiant l'article 5.10 du règlement 3901 sur la circulation et le stationnement de façon à faire passer de cinq (5) heures consécutives à vingt-quatre (24) heures consécutives le maximum d'heures autorisées de stationnement dans les stationnements publics appartenant ou administrés par la Ville et d'augmenter le montant des amendes.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 222-05-2018

Le conseiller Jacques Demers donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 82-3 modifiant les articles 1.2.11 et 1.2.21 concernant la définition de « mauvaises herbes » et « broussailles », le remplacement de l'article 3.1.2 ainsi que l'abrogation de l'article 3.2.4.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 223-05-2018

Le conseiller Robert Morin donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 711 décrétant l'ajout d'un système de ventilation au magasin du garage municipal situé au 1051, rue Nationale, et l'ajout d'équipements de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles du parc immobilier municipal et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 730 500\$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 224-05-2018

Le conseiller André Fontaine donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 712 décrétant des travaux d'aménagement d'une promenade depuis la rue Saint-Pierre jusqu'à la Maison Bélisle et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 720 000\$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 225-05-2018

ATTENDU QUE l'assurance de responsabilité civile des officiers publics vient à échéance le 16 mai prochain suite à un appel d'offres public publié au cours de l'année 2015 (SA15-2001);

ATTENDU la prime soumise par la firme BFL Canada concernant le renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour l'année 2018, conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU le rapport de M. Guy Turcot de GT&A conseillers en assurances, daté du 16 avril 2018;

ATTENDU QUE le contrat, suite aux représentations de notre conseiller en assurances, sera reconduit selon les mêmes termes et conditions que l'an dernier sauf pour une augmentation de prime de l'ordre de 18 311\$ soit de 10%, représentant une prime de 201 423\$ (taxes en sus) (*en 2017 la prime était de 183 112\$ (taxes en sus)*);

ATTENDU la recommandation CE-2018-451-REC du comité exécutif du 25 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la proposition de renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour la période débutant le 16 mai 2018 jusqu'au 16 mai 2019 de la compagnie d'assurance Lloyd's de Londres par l'entremise du courtier BFL Canada, pour un coût total de 219 551,07\$ (taxes comprises, soit 9% applicable sur la prime).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0148 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ce renouvellement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 226-05-2018

Conformément à l'article 4 du règlement numéro 654 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc;

**Il est proposé par Yan Maisonneuve
appuyé par Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, en vertu de l'article 147 du code de procédure pénale, les personnes mentionnées ci-dessous pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement 654 et ses amendements, concernant l'utilisation de l'eau :

Alexandre Bourgoing
Christophe Quinlan
Marc-Antoine Brisebois
Jacynthe Boisvert
Paul-Mathieu Roy
Marc-André Ouellette
Mathieu St-Germain

Davy Tremblay
Vincent Labelle
Frédéric Piché
Jade Lemay
Miguel Laporte
Olivier Marcoux

employé(es) de la firme VCS Investigation inc. et tout autre employé de ladite firme, laquelle firme a obtenu le contrat de surveillance pour la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins, le 6 février 2017.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 227-05-2018

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le conseiller Simon Paquin soit nommé pour siéger sur la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines en remplacement du conseiller Marc-André Michaud.

QUE la résolution numéro 438-11-2017 soit modifiée en conséquence.

Le conseiller André Fontaine demande de retirer la proposition.

Le maire appelle le vote :

2 pour le retrait de la proposition.

13 contre le retrait de la proposition.

La proposition, telle que présentée est adoptée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NO : 228-05-2018

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 223-06-2017, adoptée le 12 juin 2017, acceptant la soumission de la société NORDIKeau inc. pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes pour un contrat d'un (1) an au montant de 181 575,42\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9026) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9026 pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes arrive à échéance le 11 juin 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'item « V » du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 183 845,96\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,242%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 3 mai 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-526-REC du comité exécutif du 9 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 12 juin 2018, la soumission pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes avec la société **NORDIKeau INC.** au montant de 159 900,81\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0165 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 229-05-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs de La Plaine et de Terrebonne (SA18-9033) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 avril 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 mai 2018 à 11 h 01, à savoir :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (t.t.c.) Lot 1 (TMS) Terrebonne	PRIX (t.t.c.) Lot 2 (TMS) La Plaine
Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)	468,75\$	566,71\$
Excent Environnement inc. (9368-0098 Québec inc.)	545,45\$	664,93\$

ATTENDU QUE la soumission de la société Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 mai 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de :

lot 1 – Terrebonne : 750 211,88\$ t.t.c. (500\$ TMS) ;
lot 2 – La Plaine : 199 481,63\$ t.t.c. (500\$ TMS).

ATTENDU QUE la société Excent Environnement inc. est constituée en partie, suite à l'analyse des offres déposées et à une recherche sur le registraire des entreprises du Québec, des mêmes actionnaires de la société Neault Solution Environnement inc. et que cette dernière a été mise sur le Registre des entreprises non-

admissibles aux contrats publics (5 octobre 2017) et que s'il advenait que la Ville de Terrebonne adjuge le contrat à Excent Environnement inc. une opinion juridique serait nécessaire avant un tel octroi ;

ATTENDU la vérification juridique du 8 mai 2018 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 14 mai 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-529-REC du comité exécutif du 9 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP (TERRAPURE)**, datée du 2 mai 2018, pour la vidange des boues des étangs pour :

- le lot 1 – Terrebonne, le tout pour un montant de 652 315\$ (taxes en sus) (407,70\$/TMS) ;
- le lot 2 – La Plaine, le tout pour un montant de 173 500\$ (taxes en sus) (492,90\$/TMS).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0180 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 230-05-2018

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution ;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 25 avril 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. **2018-00113 / 1856, rang Charles-Aubert / Joël Tremblay / lot 4 992 637**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre l'aménagement d'un stationnement, la largeur d'une entrée charretière à 9,75 mètres alors que l'article 275 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 7 mètres.

2. **2018-00147 / 3016, rue Anderson / Diesel Gagnon inc. / lot 3 856 105**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'agrandir un bâtiment industriel :

- la réduction de l'aire d'isolement autour du bâtiment à 0 mètre et à 1 mètre aux endroits identifiés à l'annexe 2018-00147 alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement végétale minimale de 2 mètres;
- la réduction de l'aire d'isolement autour du lot à 0 mètre à l'endroit identifié à l'annexe 2018-00147 alors que l'article 223 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement végétale minimale de 1 mètre sur les lignes de lot latérales.

3. **2018-00129 / côte de Terrebonne / Maxime Labrie / lot 2 921 819**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un garage isolé :

- l'augmentation de la superficie du garage isolé à 88,45 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 231-05-2018

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 5 et 19 avril 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 5 et 19 avril 2018 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 10:

**1. 2018-00075 Projet d'agrandissement de type industriel
3016, rue Anderson / lot 3 856 105
Diesel Gagnon inc.**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans et élévations réalisés par M. Yvan Corriveau, le plan d'aménagement paysager réalisé par Mme Isabelle Lord et le plan d'implantation réalisé par M. Jean Paquin, le tout identifié « Annexe 2018-00075 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :

- a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 12 500\$;
- b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 5 000\$.

**2. 2018-00099 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale isolée avec bachelor et garage
isolé
Côte de Terrebonne / lot 2 921 819
Maxime Labrie**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec bachelor et garage détaché selon les plans, élévations, perspective, implantation et la planche des matériaux réalisés par M. Éric Régimbald, le tout identifié « Annexe 2018-00099 ».

**3. 2018-00183 Projet de construction accessoire (remise)
de type résidentiel
661, rue Ernest-S.-Mathieu / lot 2 440 377
Daniel Poirier**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une remise selon le plan réalisé par M. Daniel Poirier, le tout identifié « Annexe # 2018-00183 ».

**4. 2018-00202 Projet d'augmentation du nombre de
logements pour les phases 7 et 8
851, avenue Pierre-Dansereau / lots
5 564 086, 5 564 092 et 5 564087
Marc Imbleau**

QUE le conseil municipal autorise la modification des bâtiments des phases 7 et 8 afin d'augmenter le nombre de logements à 20 logements par bâtiment, telle que représentée au plan réalisé par M. Luc Denis, architecte, le tout identifié « Annexe # 2018-00202 ».

5. **2018-00110** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage**
3763, chemin Saint-Charles / lot 1 946 590
Richard Thibault

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Pro-Fab et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié « Annexe # 2018-00110 », et ce, à la condition suivante:

1. Que la demande de démolition soit approuvée.

6. **2018-00191** **Projet d'affichage de type commercial « Chcolato »**
rue Saint-Pierre / lot 5 927 682
9370-6588 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « CHOCOLATO » selon le plan réalisé par ACCES SIGNS, le tout identifié « Annexe # 2018-00191 ».

7. **2018-00166** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial**
753, rue Saint-Pierre / lots 2 441 831 et 5 299 846
Pierre Corbeil

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par M. Maxime Bramoullé, le tout identifié « Annexe # 2018-00166 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le dessous du balcon soit fermé (soffite);
2. Qu'il soit démontré que l'écoulement de l'eau de pluie se fait à même le terrain afin d'éviter l'écoulement sur le trottoir ou le terrain de la Ville (stationnement);
3. Que la profondeur du balcon soit uniforme sur toute la longueur du balcon.

8. **2018-00184** **Projet de construction accessoire (remise) de type résidentiel**
834, rue Saint-Sacrement / lot 2 442 101
Sylvain Bellerose

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction de deux remises selon le plan réalisé par M. Sylvain Bellerose, le tout identifié « Annexe # 2018-00184 ».

9. **2018-00204** **Projet d'aménagement paysager (écran intimité) d'un immeuble de type résidentiel**
433, boulevard de Terrebonne / lot 2 439 197
Alexandre Bourgeois

QUE le conseil municipal autorise le projet d'installation d'un écran intimité, le tout identifié « Annexe # 2018-00204 ».

- 10. 2018-00175 Projet d'aménagement d'une clôture de type résidentiel
2385, côte de Terrebonne / lots 2 921 959
et 5 128 628
Fernand Lalonde**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement d'une clôture selon le plan réalisé par M. Fernand Lalonde, le tout identifié « Annexe # 2018-00175 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 232-05-2018

ATTENDU la demande du requérant relative à une demande d'usage conditionnel pour autoriser, pour l'immeuble situé aux 3677-3679, montée Gagnon, l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis «service de bien-être et de charité » à même le deuxième étage du bâtiment;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2018;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 25 avril 2018 dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville et affiché sur l'immeuble;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la demande d'usage conditionnel, en vertu du règlement numéro 1006, et suite à sa publication en date du 25 avril 2018, autorise, pour l'immeuble situé aux 3677-3679, montée Gagnon, portant le numéro de lot 2 918 457 du cadastre du Québec, l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis « service de bien-être et de charité » à même le deuxième étage du bâtiment, tel que représenté au document de Madame Diane Roy, le tout identifié « Annexe 2018-00121 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 233-05-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-278 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 (chemin Saint-Charles).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 234-05-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-279 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 (rue Anderson).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 235-05-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-280 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 (rue Nancy).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 236-05-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-281 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 (boulevard de Terrebonne).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 237-05-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Robert Morin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-282 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 (rue Grande-Allée).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 238-05-2018

Le conseiller Robert Morin donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-282 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 (rue Grande-Allée).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 239-05-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Jacques Demers

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-283 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9564-50 à même la zone 9563-57 et autoriser certains usages industriels (rue Lévis).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 240-05-2018

Le conseiller Jacques Demers donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-283 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9564-50 à même la zone 9563-57 et autoriser certains usages industriels (rue Lévis).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 241-05-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-284 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « bachelor » (logements au sous-sol d'une habitation unifamiliale) dans certaines zones situées dans l'affectation périurbaine-champêtre.

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 242-05-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-284 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « bachelor » (logements au sous-sol d'une habitation unifamiliale) dans certaines zones situées dans l'affectation périurbaine-champêtre.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 243-05-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 avril 2018 relatif aux demandes de modification réglementaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 244-05-2018

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant la recommandation CE-2018-532-REC du comité exécutif du 9 mai 2018, que le conseil municipal approuve la grille d'évaluation pour « *les services professionnels requis pour la révision du concept, la réalisation des plans et devis pour construction ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement de la promenade vers la Maison Bélisle* » selon les critères suivants :

1. Compréhension du mandat professionnel	15
2. Méthodologie et calendrier de réalisation	15
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	20
4. Qualification et expérience du chargé de projet	25
5. Qualification et expérience des membres clés de l'équipe	15
6. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique.	10
	100

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 245-05-2018

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 14 mai 2018 au 13 mai 2019, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Les Oeuvres de Galilée	C1
Dianova Canada	D5
Action populaire des Moulins	F3
Action Événements	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les « Politiques de soutien à la vie associative ».

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 246-05-2018

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

Suivant la recommandation CE-2018-534-REC du comité exécutif du 9 mai 2018, que le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente avec le Collège Saint-Sacrement pour la location de plateaux sportifs et culturels pour une période de trois (3) ans au coût de 111 180,83\$ pour l'année 2018 et indexé selon l'indice du prix à la consommation pour les années 2019 et 2020.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018 0174 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 247-05-2018

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel sept (7) organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux exigences de la « Politique de reconnaissance » de même qu'à celles du « Programme de subvention » ;

ATTENDU QUE le « Programme de subvention » prévoit le versement d'une subvention annuelle de 7\$, 9\$ ou 12\$ par participant résidant âgé de moins de vingt-cinq (25) ans à laquelle peut s'ajouter une bonification pouvant atteindre jusqu'à 15% pour l'atteinte d'objectifs préétablis ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-538-REC du comité exécutif du 9 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du « Programme de soutien financier aux organismes du milieu »:

Association de basketball du coin dynamique 107 participants résidants à 9\$ x 11 % de bonus	1 069\$
Association du hockey mineur de Terrebonne inc. 739 participants résidants à 12\$ x 11 % de bonus	9 843\$
Club de gymnastique Viagym inc. 621 participants résidants à 9\$ x 13 % de bonus	6 316\$
Club de judo Lachenaie 72 participants résidants à 12\$ x 11 % de bonus	959\$
Club de soccer La Plaine inc. 617 participants résidants à 12\$ x 9 % de bonus	8 070\$
Club de soccer de Terrebonne inc. 1 629 participants résidants à 12\$ x 13 % de bonus	22 089\$
Ligue de hockey balle junior du Québec 109 participants résidants à 12\$ x 11 % de bonus	1 452\$

QUE les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-962.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0173 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 248-05-2018

ATTENDU le dépôt des griefs des associations syndicales suivantes, à savoir :

- Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101 ;
- Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN ;
- Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne ;
- Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 ;

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et lesdites associations ainsi que l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-483-REC du comité exécutif du 2 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de règlement de griefs 2017. Copie de ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 249-05-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2018-515-REC du comité exécutif du 9 mai 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'abolition d'un (1) des trois (3) postes de secrétaire à la Direction du greffe et affaires juridiques, à compter du 1^{er} octobre 2018, autorise la création d'un poste de secrétaire juridique et adopte le nouvel organigramme de la Direction du greffe et affaires juridiques, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

QUE la modification de la structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 250-05-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Robert Morin

Suivant la recommandation CE-2018-518-REC du comité exécutif du 9 mai 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste de technicien comptable à la Direction de l'administration et finances et adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la nouvelle fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

QUE la modification de la structure soit effective en date de l'adoption de la résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 251-05-2018

ATTENDU QUE la convention collective intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (cols blancs), venait à échéance le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (cols blancs), et la Ville de Terrebonne ont entrepris des discussions en vue de son renouvellement et une entente de principe est intervenue entre les parties le 28 mars 2018 ;

ATTENDU QUE les principaux éléments de l'entente de principe pour une convention collective se terminant le 31 décembre 2021 sont présentés dans le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-519-REC du comité exécutif du 9 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente de principe intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (cols blancs), dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (cols blancs), la convention collective d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2021, selon les conditions prévues à l'entente de principe mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 252-05-2018

ATTENDU QUE le poste d'adjoint au directeur à la Direction du loisir et vie communautaire est devenu vacant suite à la nomination de M. Jean-François Lévesque à titre de directeur ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le titre d' « adjoint au directeur » pour « directeur adjoint » à la Direction du loisir et vie communautaire et qu'il y a lieu de pourvoir ce poste vacant ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-520-REC du comité exécutif du 9 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'embauche de M. Louis Cabral à titre de directeur adjoint à la Direction du loisir et vie communautaire pour une durée de quatre (4) ans à compter du 22 mai 2018 selon les conditions de travail mentionnées au contrat individuel de travail.

QUE le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail à intervenir avec M. Louis Cabral, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 253-05-2018

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

Suivant la recommandation CE-2018-521-REC du comité exécutif du 9 mai 2018, le conseil municipal adopte le nouvel organigramme de la Direction générale, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, pour faire suite à l'embauche contractuelle de Mme Marie-Noël Faber à titre de conseillère en gestion du changement pour une période de trois (3) ans, débutant le 17 mai 2018 jusqu'au 21 mai 2021.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit contrat de travail.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 254-05-2018

ATTENDU le poste de directeur des communications laissé vacant suite au départ de Madame Isabelle Lewis le 11 décembre 2017;

ATTENDU QUE le comité de sélection, suite à l'affichage interne et externe de ce poste, au terme du processus de sélection, a fait sa recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne embauche Madame Anne Roy au poste de directrice des communications et des relations avec les citoyens, à compter du 28 mai 2018, selon les conditions de travail du personnel cadre et au salaire fixé au 7^e échelon de la classe 10.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de la structure de la Direction des communications pour la Direction des communications et des relations avec les citoyens et dont l'organigramme est joint à la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 255-05-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2018-486-REC du comité exécutif du 2 mai 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la nouvelle entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie à intervenir entre la Ville de Saint-Lin-Laurentides et la Ville de Terrebonne d'une durée d'un an, à compter de la date de sa signature, et renouvelable chaque année par tacite reconduction. Le projet d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 256-05-2018

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 250-05-2014, adoptée le 12 mai 2014, acceptant la soumission de la société P.E.S. Canada inc. pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 194 948,16\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA14-8001) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA14-8001 pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires a été renouvelée pour une troisième année (résolution 171-04-2017), arrive à échéance le 15 juin 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE les articles 17 et 18 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 193 873,05\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,747%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 7 mai 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-539-REC du comité exécutif du 9 mai 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un quatrième et dernier renouvellement d'un (1) an à compter du 15 juin 2018, la soumission pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires avec la société P.E.S. Canada inc., le tout pour une somme de 168 621,92\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0172 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 257-05-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne met fin au mandat de monsieur Daniel Babineau à titre de membre résident du comité consultatif d'urbanisme.

QUE la résolution 26-01-2018, adoptée le 15 janvier 2018, nommant les résidents pour siéger à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 258-05-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

Suivant la recommandation CE-2018-542-REC du comité exécutif du 9 mai 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le versement de la somme de 58 800\$ à l'organisme VERTerrebonne, montant correspondant au résiduel à verser par la Direction de l'environnement pour l'opération de la Patrouille environnementale pour l'année 2018, montant excluant actuellement la portion à recevoir de Tricentris via son programme d'Amélioration de la performance.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0177 émis par l'assistante-trésorière, soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Les conseillères Brigitte Villeneuve et Nathalie Lepage et les conseillers Serge Gagnon et Dany St-Pierre prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

Le conseiller Simon Paquin, président de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, et le conseiller Dany St-Pierre, président de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, donnent un compte-rendu des activités des commissions qu'ils président.

RÉSOLUTION NO : 259-05-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
